

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 09 Avril 2024

Convocation du 02 avril 2024

N° 2024_04_002

Objet : Administration Générale – Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Le Président de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche expose aux conseillers communautaires sa volonté de mettre en place un dispositif de vidéoprotection permettant de concourir à la prévention de la délinquance, à la sécurité et à la tranquillité publique.

Par délibération n° 2019_12_004 en date du 13 décembre 2018, le conseil communautaire a validé la création d'un groupement de commande pour la mise en place d'un tel dispositif sur le Pôle d'Echange Multimodal.

La mise en œuvre de ce dispositif a pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens aux abords de la Communauté de communes et de la Gare Routière, dans les lieux exposés à des risques d'agression et de vol.

Des faits répétitifs d'intrusions et de vol ont été observés dans les locaux de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et de l'Office de Tourisme,

Des faits de délinquance, vols, incivilités, dégradations, vandalisme, trafics de stupéfiants et rixes ont été constatés sur la Gare routière, les Parkings et abords de la Communauté de communes.

Ces dispositifs publics et privés, permettraient de sécuriser les locaux de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, situés 16 Rue des Abeilles 07150 Vallon Pont d'Arc, avec l'installation de caméras dans les parties privatives, celles dédiées à l'accueil du public, ainsi que les abords du bâtiment, de la Gare Routière et des Parkings.

Des caméras seront placées en intérieur des entrées du bâtiment pour en sécuriser les accès ainsi que dans les parties communes de chaque niveau. Ce dispositif de vidéoprotection ne filmera pas les salariés à leur poste de travail, ni dans les espaces de repos du personnel, les douches, les vestiaires, les toilettes.

Le responsable des images est le responsable de la Police Intercommunale. Elles seront conservées dans le délai légal prévu et au maximum 30 jours. Ce dispositif est mis en œuvre dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et la loi du 21 janvier

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_002-DE

SLO

1995. Il a été validé par le CST en date du 08 mars 2024. Un affichage est mis en place sur l'ensemble des accès au bâtiment de la Communauté de communes.

Le président demande aux conseillers de se prononcer sur la mise en place d'un système de vidéoprotection couvrant le Pôle d'Echange Multimodal et étendu aux locaux de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et de l'Office de Tourisme, ainsi qu'aux abords.

Entendu l'exposé et après délibéré, les membres du conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la mise en place d'un système de vidéoprotection couvrant le Pôle d'Echange Multimodal et étendu aux locaux de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et de l'Office de Tourisme, ainsi qu'aux abords.

Autorise le président à signer tous les documents relatifs à la mise en application de cette décision.

Le Président

Luc PICHON

La secrétaire de séance

Monique MULARONI

